

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 mars 2026
N°506

Signature du contrat de la filière des « biens d'équipement », en faveur de la digitalisation et la décarbonation de l'offre et des filières utilisatrices

L'État et la filière des biens d'équipements signent, sous l'égide du Conseil national de l'Industrie, le premier contrat du Comité stratégique de la filière (CSF) des biens d'équipement, lançant ainsi une nouvelle dynamique en faveur de la compétitivité du secteur et de la digitalisation et la décarbonation des filières utilisatrices, notamment industrielles.

À l'occasion du salon Global Industrie, Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie, Jean-Claude Fayat, président de la Fédération des Industries Mécaniques (FIM) et Benoît Coquart, président de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC) ont signé ce lundi 30 mars, en présence des organisations représentant les salariés, le contrat du comité stratégique de la filière des biens d'équipements (CSF « Biens d'équipement »).

Ce comité représentera les industriels des équipements mécaniques, électriques et numériques. C'est une filière qui réalise 240 milliards de chiffre d'affaires et contribue à environ 20% des exportations françaises. C'est également la première filière industrielle en termes d'emplois directs avec près de 900 000 salariés.

Cette signature acte le lancement des travaux conjoints de la filière et de l'Etat, organisés en 4 axes structurants :

- **Développer et promouvoir une offre innovante et compétitive de biens d'équipement pour une industrie souveraine.** Il s'agira en particulier de faire émerger une offre technologique souveraine en matière de digitalisation, en fédérant concepteurs, intégrateurs, fournisseurs de machines et/ou de logiciels, dans le cadre de programmes d'innovation structurants tirés par les usages identifiés par les filières utilisatrices.
- **Développer des standards afin d'améliorer la compétitivité du secteur et accompagner les filières utilisatrices dans leur digitalisation.** La filière ambitionne notamment de massifier la digitalisation en élaborant, en collaboration avec les filières utilisatrices, des cahiers des charge « digital ready » et des standards d'interopérabilité, pour accélérer la structuration de plateformes d'échanges de données et la diffusion de l'IA dans le tissu industriel.
- **Accompagner les secteurs économiques sur les conséquences du changement climatique et la transition énergétique.** L'objectif est à la fois d'aider les entreprises de la filière des biens d'équipement à développer le reconditionné et la remanufacture, et de promouvoir l'électrification des usages et l'efficacité énergétique au sein du tissu industriel.
- **Développer les compétences et l'attractivité des métiers de l'industrie.** Cet axe vise à anticiper, par des études prospectives, les besoins de la filière en compétences nouvelles, dans le contexte de la digitalisation.

Ce nouveau CSF concourt directement aux priorités de l'Etat en matière de digitalisation et de décarbonation de l'offre de biens d'équipements et des filières utilisatrices, notamment industrielles. L'État pourra s'appuyer sur les acteurs de la filière pour construire et déployer les politiques publiques de soutien au développement d'une offre technologique innovante (incluant la robotique et l'intelligence artificielle) et la déployer auprès des PME et ETI industrielles.

[Le contrat de filière sur le site du CNI](#)

Sébastien Martin, ministre délégué chargé de l'Industrie : « *La filière des biens d'équipement est structurante. Elle fournit l'ensemble de l'industrie, les secteurs du bâtiment, de l'agriculture, des travaux publics et est présente dans tous nos territoires. C'est pourquoi je salue le lancement de ce premier contrat au service d'une des filières industrielles les plus pourvoyeuses d'emplois en France, mais surtout, au service de la compétitivité de notre tissu industriel.* »

Contacts presse :

Cabinet de Sébastien Martin : 01 53 18 46 19 - presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr